

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	M. Bruno GIMAY
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sandrine COTTARD	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
Mme Christine DÉCHAMPS	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoît POISSON est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.83/06.26

Objet : Festival gallo-romain « Les Juliobonales »
Olympiades scolaires les 18 et 19 juin 2026
Attribution, à titre gratuit, de médailles souvenir de la Monnaie de Paris aux élèves des écoles élémentaires de la Ville

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.83/06.26

**Objet : Festival gallo-romain « Les Juliobonales »
Olympiades scolaires les 18 et 19 juin 2026
Attribution, à titre gratuit, de médailles souvenir de la Monnaie de Paris aux élèves des écoles élémentaires de la Ville**

Monsieur GOGNET indique qu'en 2017, à l'occasion de la deuxième édition de son festival gallo-romain, la Ville a procédé à l'acquisition de 5 600 médailles souvenirs frappées par la Monnaie de Paris à l'effigie du théâtre romain, pour les proposer à la vente au prix unitaire de 2 euros (délibération n°D.59/03.17 du Conseil Municipal du 30 mars 2017).

Cette année, dans le cadre de la sixième édition du festival gallo-romain « Les Juliobonales », il est envisagé d'organiser des olympiades culinaires les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2026, à destination des élèves des écoles élémentaires sur le temps scolaire.

Afin de valoriser leur participation, il est proposé d'offrir aux 543 élèves une médaille souvenir de la Monnaie de Paris.

L'octroi à titre gratuit de biens relevant de la collectivité et normalement destinés à être cédés à titre onéreux constitue, pour celle-ci, une renonciation à des recettes susceptibles d'être perçues. Une telle décision, ne peut intervenir qu'après autorisation préalable du Conseil Municipal et ce, par l'adoption d'une délibération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du patrimoine et des biens communaux,

Vu la délibération n°D.59/03.17 du Conseil Municipal du 30 mars 2017,

Considérant que, dans le cadre de la 6^{ème} édition du festival gallo-romain « les Juliobonales », des olympiades culinaires et des animations pédagogiques à destination des élèves des écoles élémentaires seront proposées,

Considérant que ces actions s'inscrivent dans une démarche culturelle, éducative et de valorisation du patrimoine local,

Considérant qu'il est proposé d'attribuer, à titre gratuit, une médaille souvenir de la Monnaie de Paris à chacun des 543 élèves participants, en récompense de leur participation,

Considérant que cette attribution gratuite constitue une renonciation de recettes susceptibles d'être perçues pour la collectivité (évaluées à 1 086 € (543 élèves × 2 €)),

Considérant que cette renonciation de recettes est justifiée par l'intérêt général attaché à l'action éducative et culturelle conduite par la collectivité,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.83/06.26

Objet : Festival gallo-romain « Les Juliobonales »
Olympiades scolaires les 18 et 19 juin 2026
Attribution, à titre gratuit, de médailles souvenir de la Monnaie de Paris aux élèves des écoles élémentaires de la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la distribution, à titre gratuit, d'une médaille souvenir de la Monnaie de Paris aux 543 élèves participant aux olympiades scolaires organisées dans le cadre du festival gallo-romain, les 18 et 19 juin 2026, dont le prix unitaire est de 2 €,
- d'acter que cette opération constitue une renonciation de recettes, pour la Ville de Lillebonne, d'un montant estimé à 1 086 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,


Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Benoît POISSON.
